



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS PROCES VERBAL N. 29

REUNION RESTREINTE du 25 avril 2025

**Présidence** : M. Pierre LECORNU

**Membres participants** : Messieurs FOISSEAU Joël, FONTAINE Dominique, LANGLOIS Stéphane, LEBRUN Jean-Luc, Dominique LEFEVRE, MOGIS Michel

§§§§

### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

### RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via

Courriel : [district@dfsm.fff.fr](mailto:district@dfsm.fff.fr)  
Téléphone : 02.76.52.81.72  
Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

### **Information pour les clubs**

**§§§§**

**La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :**

- **Qu'elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres de championnat Seniors et critérium Vétérans.**
- **Seul est autorisé d'avancer les rencontres**
- **Possibilité de jouer en semaine pour le critérium Vétérans avec l'accord de la commission.**

**§§§§**

**Homologation des rencontres** : article 147

L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.

L'homologation d'une rencontre est de droit **le trentième jour à minuit** qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

**§§§§**

### **RECTIFICATIF**

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match N° 29144572 AL DEVILLE MAROMME 2 / F LA BOUCLE DE SEINE 1 du 02 Février 2025

Prenant connaissance des décisions :

De la Commission Départementale des Arbitres, section lois du jeu, prise lors de sa réunion du 10 Février 2025, procès-verbal N°16 mis en ligne sur le site du DFSM le 12 Février et lors de sa réunion du 20 Février 2025, procès-verbal N°17(rectificatif au procès-verbal N°16) mis en ligne sur le site du DFSM le 24 Février 2025

De la commission Départementale d'Appel, prise lors de sa réunion du 12 Mars 2025, Procès- Verbal N° 13, mis en ligne sur Footclubs le 25 Mars 2025

Prenant connaissance de l'appel du club de F LA BOUCLE DE SEINE 1 au niveau de la Commission Régionale d'Appel, le dossier reste placé en instance d'homologation

#### **COUPE DU DFSM Robert BALLUET**

MATCH N° 53289633 OH TREFILERIE NEIGES 3 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4

Une amende de 30€ est infligée à OH TREFILERIE NEIGES pour non utilisation de la FMI.

**Il faut lire :**

Une amende de 20€ est infligée à OH TREFILERIE NEIGES pour FMI non transmise dans les délais après la rencontre.

### **DECISIONS**

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H**

Match n° 29009745NEUVILLE AC 41 / ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 41 du 2 mars 2025.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 24 mars 2025, procès-verbal mis en ligne sur footclubs le 7 avril 2025.

Le club de l'ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP ayant interjeté un appel le dossier est toujours, placé en instance d'homologation.

#### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match N° 29144575 CANTELEU FC 1 / AL DEVILLE MAROMME 2 du 02 Mars 2025

Après analyse des documents reçus suite à demande du DFSM

La commission :

Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain

#### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D du 30 mars 2025.**

**Match N° 29013288 FC ROLLEVILLAIS 2 / US YEBLERONNAISE 1**

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Arbitres lors de sa réunion du 07 avril 2025, procès-verbal publié le 16 avril 2025 sur le site internet du DFSM.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne la rencontre à rejouer à une date fixée par la Commission.

#### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E**

Match N° 28971482 US BACQUEVILLE SAINT PIERRE 2 / AS SAINT ROMAIN DE COLBOSC 2 du 09 mars 2025.

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 24 mars 2025, procès-verbal mis en ligne sur footclubs le 07 avril 2025.

La commission après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

#### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match N° 29216394 GRAND QUEVILLY FC 3 / AJ CAULLE BOSC LE HARD 1 du 09 mars 2025

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 24 mars 2025, procès-verbal mis en ligne sur footclubs le 07 avril 2025.

La commission après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

#### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D m2025**

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 24 mars 2025, procès-verbal mis en ligne sur footclubs le 07 avril 2025.

La commission après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

#### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match N° 28970998 PLATEAU QUINCAMPOIX FC 2 / US DE LA PRESQU'ILE 1 du 16 mars 2025

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 24 mars 2025, procès-verbal mis en ligne sur footclubs le 07 avril 2025.

La commission après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

#### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match N° 28970132 US DE GRAMMONT 1 / ENT MOTTEVILLE CROIX MARE 1 du 02 mars 2025

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 24 mars 2025, procès-verbal mis en ligne sur footclubs le 07 avril 2025.

La commission après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par pénalité à l'US DE GRAMMONT 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'équipe de l'ENT MOTTEVILLE CROIX MARE 1 sur le score de 3 buts à 0.

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match N° 28971010 PLATEAU QUINCAMPOIX FC 2 / ROUEN AC 1 du 09 Mars 2025

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 24 mars 2025, procès-verbal mis en ligne sur footclubs le 07 avril 2025.

La commission après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match N° 29024528 FC SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE 2 / FC GRUCHET LE VALASSE 2

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 09 avril 2025, procès-verbal mis en ligne sur footclubs le 10 avril 2025.

La commission après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

### **MATCHS DE RATTRAPAGE**

#### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match N° 29012821 US CRIELLOISE 2 / ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 3

Match N° 29012823 FC BREUTE BRETTEVILLE 2 / CA LONGUEVILLAIS 2

Rencontres du 02 février 2025 jouées le 06 avril 2025.

Match N° 29012824 US SAINT MARTIN OSMONVILLE 1 / RC ETALONDES 1

Rencontre du 02 février 2025 jouée le 06 avril 2025.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15 € est infligée au club du RC ETALONDES

#### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

Match N° 29013136 AS BUCHY 2 / AS CANTON D'ARGUEIL 2

Rencontre du 01 décembre 2024 jouée le 06 Avril 2025.

Une amende de 5€ est infligée au club de L'AS BUCHY 2, pour licence manquante (Arbitre assistant 1)

#### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match N° 29013223 E. MOTTEVILLE CROIX MARE 2 / HAVRE CAUCRIAUVILLE S 5

Rencontre du 12 décembre 2024 jouée le 06 avril 2025.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match N° 29023246 REUNIONNAIS FC 2 / SAINT MARTIN DU VIVIER OM 1

Rencontre du 13 octobre 2024 jouée le 06 avril 2025.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E**

Match n° 29023961 U. FONTAINAISE 2 / O H TREFILERIE NEIGES 3

Rencontre du 19 janvier 2025 remise le 23 avril 2025.

Forfait non déclaré de U. FONTAINAISE 2

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu à U. FONTAINAISE 2 (0point) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l' O H TREFILERIE NEIGES 3 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 168 € à U. FONTAINAISE.

Match N°29023970 F. LIBRE AS DU HAVRE 1 / OH TREFILERIE NEIGES 3

Rencontre du 02 Février 2025 jouée le 06 Avril 2025.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B**

Match n° 292634240 DARNETAL41 / AS LA BOUILLE MOULINAUX 41.

Rencontre du 9 mars 2025 jouée le 6 avril 2025.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C**

Match n° 29263600 AS CANTON D'ARGUEIL 41 / ENT FC/ VM FCVILLAGE 41.

Rencontre du 08 décembre 2024 jouée le 06 avril 2025.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E**

Match n° 29005987 US St JACQUES SUR DARNETAL 41/ St MARTIN VIVIER OM 41.

Rencontre du 08 décembre 2024 jouée le 06 avril 2025.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J**

Match n° 29010250 SAFRAN NORMANDIE SPORTS 41 / FC BREAUITE BRETTEVILLE 41.

Rencontre du 02 mars 2025 jouée le 06 avril 2025.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE K**

Match n° 29142933 GRPT St AUBIN VIGOR 41 / MANEGLISE FC 41.

Rencontre du 09 mars 2025 jouée le 06 avril 2025.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE L**

Match n° 29143305 AS ANGERVILLE ORCHER 41 / LE HAVRE S'PORT FOOT 41.

Rencontre du 18 mai 2025 jouée le 06 avril 2025.

Feuille de match transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à l'AS ANGERVILLE ORCHER.

Match n° 29143308 OLYMPIA'CAUX41 / AS FL-CSE TOTAL 41.

Rencontre du 18 mai 2025 jouée le 06 avril 2025.

#### **RENCONTRES DU 30 mars 2025**

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

RAS

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match N° 29144580 SAINT MAURICE FC HOUPEVILLE MALAUNAY 1 / CANTELEU FC 1

La rencontre est reportée au 08 mai 2025

Match N° 29144586 F LA BOUCLE DE SEINE 1 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2

Réserve d'avant match de F LA BOUCLE DE LA SEINE non confirmée.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match N° 28970306 SOLIDARITE S GOURNAY 1 / AC SAINT ROMAIN DE COLBOSC 1  
Réserve technique confirmé du club de SOLIDARITE S. GOURNAY 1. Le dossier transmis à la Commission Départementale de l'Arbitrage est mis en instance d'homologation

#### **SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

Match N°28970456 ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 2/FC PETIT CAUX 2  
Une amende de 5€ est infligée au club de FC PETIT CAUX pour licence manquante (Arbitre Assistant)

Match N°28970458 US GREGEOISE 1/US LONDINIÈRES 1  
Match arrêté à la 87ème minute de jeu sur le score de 2 à 0 en faveur de l'US GREGEOISE 1.  
le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

#### **SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

Match N°28970590 US AUFFAY 2 /US LUNERAY 3  
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.  
Une amende de 15€ est infligée au club de l'US AUFFAY  
Une amende de 5€ est infligée au club de l'US AUFFAY pour une licence manquante (Arbitre Assistant)  
Une amende de 5€ est infligée au club de l'US LUNERAY pour une licence manquante (Arbitre Assistant)

Match N°28970588 STADE VALERIQUEAIS 1/BELLEVILLE FC 2

Forfait déclaré du club de BELLEVILLE FC 2.

La commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de BELLEVILLE FC 2, sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de STADE VALERIQUEAIS 1 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112€ au club de BELLEVILLE FC 2

Match N°28970591 FC LA VARENNE 1/FC OFFRANVILLAIS 2

Forfait non déclaré du club de FC LA VARENNE 1

La commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de FC LA VARENNE 1, sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le club du FC OFFRANVILLAIS 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au club de FC LA VARENNE 1.

#### **SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match N° 29216400 GCO BIHORELLAIS 2/AS LONDAISE 1

Une amende de 5€ est infligée au club de l'AS LONDAISE pour une licence manquante (Arbitre Assistant)

#### **SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match N° 28971012 ROUEN AC 1 / FC NORD OUEST 1

Réserves d'après match confirmées du FC NORD OUEST 1, le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au club de ROUEN AC.

Match N°29212970 US FORET DE ROUMARE 1 / MONT SAINT AIGNAN FC 2

Réserves d'avant match non confirmées de US FORET DE ROUMARE 1

Match N° 29212971 FC BARENTIN 2 / FC LIMESY 1

Une amende de 5€ est infligée au club de FC LIMESY pour une licence manquante (Arbitre Assistant)

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E**

Match N°28971490 FC BREaute BRETTEVILLE 1/GRPT ST AUBIN VIGOR 1

Une amende de 5€ est infligée au club de FC BREaute BRETTEVILLE pour une licence manquante (Arbitre Assistant)

### **SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F**

Match N° 28984282 ES INTERC ST ANTOINE 1 / LE HAVRE FC 2012 2

Forfait déclaré hors délai du club de LE HAVRE FC 2012 2.

La commission jugeant en 1ere instance :

- Donne match perdu par forfait au club de LE HAVRE FC 2012 2, sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de ES INTERC ST ANTOINE 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au club de LE HAVRE FC 2012

Match N° 29268995 AS MONTIVILLIERS 2 / GAINNEVILLE AC 1

Une amende de 5€ est infligée au club de l'AS MONTIVILLIERS pour une licence manquante (Arbitre Assistant)

Une amende de 5€ est infligée au club de GAINNEVILLE AC pour une licence manquante (Arbitre Assistant)

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match N° 29012840 ES JANVALAISE 2 / US NORMANDE 76 2

Forfait déclaré du l'US NORMANDE 76 2

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu à l'US NORMANDE 76 2 (0 point) sur le score de 3 buts à 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'ES JANVALAISE 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ à l'US NORMANDE.

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

R A S

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

Match N° 29013199 AS5V 1 / ROUEN SAPINS FC.

Réserve d'avant match et d'après match de l'AS5V 1 confirmées.

e dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match N° 29013288 FC ROLLEVILLAIS 2 / US YEBLERONNAISE 1

Match arrêté à la 75ème minute sur le score de 4 à 1 en faveur du FC ROLLEVILLAIS 2.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d' homologation.

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A**

Match n° 29013546 AS LA TREPORTAISE 3 / FC VENTOIS 2

Constatant l'absence sur le terrain du FC VENTOIS 2 au coup d'envoi,

la commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré au FC VENTOIS 2 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier l'AS TREPORTAISE 3 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € au FC VENTOIS.

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B**

Match n° 29013778 AS ST PIERRE DE VARENDEVILLE 2 / STADE.DE GRAND QUEVILLY 4

**SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C**

RAS

**SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D**

Match n° 29014241 ROGERVILLE FC 1 / AS SASSETOT THEROULDEVILLE 2

Forfait déclaré du club de SASSETOT THEROULDEVILLE 2.

La commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de SASSETOT THEROULDEVILLE 2 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier le club de ROGERVILLE FC 1 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 112 € au club de SASSETOT THEROULDEVILLE .

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

RAS

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match N° 29017399 ES MONTIGNY VAUPALIERE 2 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4

La rencontre est reportée au 27 Avril 2025

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match N° 29017606 FC ROLLEVILLAIS 1 / US EPOUVILLE 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'US EPOUVILLE

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

R A S

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

R A S

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match N° 29023299 REUNIONNAIS FC 2 / AS LA BOUILLE MOULINEAUX 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de déléguée à la police du terrain, une amende de 15 € est infligée au club du REUNIONNAIS FC.

Match N° 29023303 SAINT JEAN FRESQUIENNES 1 / A. PERSONNEL HOSPITALIER DU ROUVRAY 1

Une amende de 5€ est infligée au club SAINT JEAN FRESQUIENNES pour licence manquante (Arbitre central)

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match N° 29023751 US DE BOLBEC 4 / AS LANQUETOT 1

Une amende de 5€ est infligée au club de L'Us de Bolbec 4 pour licence manquante (Arbitre assistant 1)

Match N° 29023748 AS DE LA FRESNAYE 1 / ASC TOUSSAINT 1

Une amende de 5€ est infligée au club de L'AS DE LA FRESNAYE 1 pour licence manquante (Arbitre assistant 1)

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E**

MATCH N° 29023982 U. FONTAINAISE 1 / SC FRILEUSE 3

Une amende de 5€ est infligée au club de US FONTAINAISE pour licence manquante (Arbitre Assistant 1)

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match n° 29024144 O BELMESNIL 2 – FC SOMMERY 1

Constatant l'absence sur le terrain de l'équipe du FC SOMMERY 1

La commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au FC SOMMERY 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier l'O. BELMESNIL 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € au FC SOMMERY.

Match n° 29024147 FC ANNEVILLE MANEHOVILLE 2 – FC BARENTINOIS 4

FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15 € est infligée au FC ANNEVILLE MANEHOVILLE.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

RAS

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

RAS

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match n° 29024528 FC ST SAUVEUR D'EMALLEVILLE 2 – FC GRUCHET LE VALASSE 2

Réserve d'avant match du FC GRUCHET LE VALASSE 2 confirmée.

le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E**

Match N° 29024646 US ST THOMAS 3 / TRAIT D'UNION 1

Forfait non déclaré du club TRAIT D'UNION.

La commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait au club TRAIT D'UNION 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de l'US ST THOMAS 3 sur le score de 3 buts à 0,
- Inflige une amende de 168 € à TRAIT D'UNION

Match n° 29024647 HARFLEUR FOOT CLUB 1 / SAFRAN NIE SPORT 1

FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police de terrain. Une amende de 15 € est infligée à HARFLEUR FOOT CLUB 1

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A**

Match n° 29422736AL DEVILLE MAROMME 41 / FC SAINT JULIEN 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AL DEVILLE MAROMME.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B**

Match n° 29263427 A ROUENNAISE DE FOOT 41 / AS5V 41.

Forfait déclaré de l'AS5V 41.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- match perdu par forfait à l'AS5V 41 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier l'A ROUENNAISE DE FOOT 41 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112€ à l'AS5V.

### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

R A S

### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

R A S

### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Match n° 29006023 US St JACQUES SUR DARNETAL 41 / CA DES CHEMINOTS STEPHANAIS 41.

Réclamations d'après match du CA DES CHEMINOTS STEPHANAIS, confirmées. Le dossier, transmis à la commissions Départementale des Règlement et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n° 29006024 AS5V 42 / FC BONSECOURS SAINT LEGER 41.

Forfait de l'équipe de l'AS5V 41 en championnat vétérans D1 poule B le 30 mars 2025.

La commission jugeant en 1<sup>er</sup> ressort :

- **Considérant l'article 5 des règlements des compétitions du DFSM qui stipule que le forfait d'une équipe supérieure entraîne, le jour de ce forfait, celui de toutes les équipes inférieures du club, dans la même catégorie d'âge. Toutefois, s'il est reconnu que ne figure pas dans les équipes inférieures aucun joueur ayant participé à deux des trois derniers matchs de l'équipe dite supérieure et déclarée forfait, cette mesure ne sera pas appliquée.**
- Considérant que les trois dernières rencontres de l'AS5V 41 en vétérans D1 poule B sont
- AS LA BOUILLE MOULINAUX 41 / AS5V 41 le 16 février 2025, AS MADRILLET CHAT BL 41 / AS5V 41 le 2 mars 2025, AS5V 41/ ROUEN AC 41 le 9 mars 2025.
- Constatant que les joueurs HUE Benoit, licence n° 2546447478, FLANDRIN Mickael, licence n° 2546181996, CLOAREC Sébastien, licence n° 420761704, VARIN Gaël, licence n° 2127454717, VILLALBA Guillaume, licence n° 2127542266, PESQUET Pascal, licence n° 2127445182, inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique ont participé à deux des trois dernières rencontres de l'équipe 1 de l'AS5V 41.
- Pour ce motif, la commission :
- Donne match perdu par forfait (0 point) à l'AS5V 42 sur le score de 0 but à 4 pour en faire bénéficier le FC BONSECOURS SAINT LEGER 41 sur le score de 4 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ à l'AS5V.

### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE F

Match n° 29006546 FC BARENTINOIS 42/ AS OUVILLAISE 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC BARENTINOIS.

Match n° 29006547 CAUX FC 41/ CANY FC 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à CAUX FC.

### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE G

R A S

### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H

R A S

### SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I

R A S

**SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J**

Match n° 29010262 FC BREaute BRETTEVILLE 41 / RC PORT DU HAVRE 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC BREaute BRETTEVILLE.

**SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE K**

R A S

**SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE L**

Match n° 29143289 TRAIT D'UNION 41 / AS ANGERVILLE ORCHER 41.

Constatant l'absence sur le terrain de l'AS ANGERVILLE ORCHER 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à l'AS ANGERVILLE ORCHER 41 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le TRAIT D'UNION 41 sur le score de 3 buts à 0 ;
- inflige une amende de 168€ à l'AS ANGERVILLE ORCHER.

**RENCONTRES DU 06 AVRIL 2025**

**SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

RAS

**SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match N° 29144586 F LA BOUCLE DE SEINE 1 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2

Reserve d'avant match du F LA BOUCLE DE SEINE 1 non confirmée

**SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match N° 28970318 ASC JIYAN KURDISTAN 1 / US DE BOLBEC 2

Reserve d'avant match du ASC JIYAN KURDISTAN 1 non confirmée

Match N° 28970323 FC TOTES 1 / SC OCTEVILLE SUR M

Demande de droit d'évocation du club de SC OCTEVILLE SUR MER, le dossier transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux est mis en instance d'homologation

Match N° 28970320 SC FRILEUSE 2 / AC SAINT ROMAIN DE COLBOSC 1

Reserve d'avant match du AC SAINT ROMAIN DE COLBOSC 1 non confirmée

**SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

R A S

**SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

R A S

**SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

R A S

**SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match N° 29212975 FC LE TRAIT DUCLAIR 2/FC LIMESY 1

Une amende de 5€ est infligée au club de FC LIMESY pour une licence manquante (Arbitre Assistant)

Match 28971024 FC NORD OUEST 1/FC BONSECOURS ST LEGER 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC NORD OUEST 1

**SENIORS A MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E**

Match N° 28971499 ASL RAMPONNEAU FECAMP 1 / YVETOT AC 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à ASL RAMPONNEAU FECAMP 1.

Match N° 28971497 FC GRUCHET LE VALLASSE 1/CANY FC 2

Réserves d'avant match confirmées de le FC GRUCHET LE VALLASSE 1

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

**SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E**

R A S

**SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F**

Match N° 29268998 AS OURVILLE 2/GAINNEVILLE AC 1

Une amende de 5€ est infligée au club de GAINNEVILLE AC pour une licence manquante (Arbitre Assistant)

Match N° 28984298 OH TREFILERIE LES NEIGES 2 /OLYMPIA CAUX FOOTBALL 2

FMI transmise hors délai, une amende de 20€ est infligée à OH TREFILERIE LES NEIGES 2.

**SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C**

Match n° 29013799 ASPPT ROUEN 2 / FC BONSECOURS ST LEGER 2

Rencontre du 8 décembre 2024 joué le 06 avril 2025

**SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D**

Match n° 29014168 US ST MARTIN DU MANOIR 1 / LE HAVRE S'PORT 1

Rencontre du 08 décembre 2024 jouée le 06 avril 2025.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Match N° 53261659 AS PETIVILLE 2 / FC DU NORD OUEST 3

Forfait déclaré du club de FC DU NORD OUEST 3, la Commission jugeant en 1ère instance:

- Donne match perdu par forfait au club de FC DU NORD OUEST 3 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de l'AS PETIVILLE 2 sur le score de 3 buts à 0

- Inflige une amende de 112€ au club de FC DU NORD OUEST

Match N° 53261662 US HERICOURT 1 / US DE BOLBEC 3

Une amende de 5€ est infligée au club de l'US HERICOURT pour une licence manquante (Licence Délégué).

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match N° 29017406 ISNEAUVILLE FC 2 / CANTELEU FC 2

Une amende de 5€ est infligée au club de CANTELEU FC pour une licence manquante (Licence Arbitre Assistant)

Match N° 29017409 AS LONDAISE 1 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4

Une amende de 5€ est infligée au club de FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY pour une licence manquante (Licence Arbitre Assistant)

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match N° 29017615 ESM GONFREVILLE 3 / LE HAVRE FC 2012 3

Une amende de 5€ est infligée au club de LE HAVRE FC 2012 pour une licence manquante (Licence Arbitre Assistant)

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

Match N°29022179 US LUNERAY 4/ST MARTIN OSMONVILLE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée absence licence arbitre assistant. Une amende de 5€ est infligée au club de ST MARTIN OSMONVILLE

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

R A S

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match N° 29023760 ASL RAMPONNEAU FECAMP 3 / CS GRAVENCHON 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15 € est infligée au club de l'ASL RAMPONNEAU FECAMP.

Match N° 29023762 AS DE LA FRENAYE 1 / AS LANQUETOT 1

Une amende de 5€ est infligée au club de L'AS DE LA FERENAYE pour licence manquante (Arbitre assistant 1)

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match N° 29024156 AS OUVILLAISE 1 / US AUFFAY 3

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS OUVILLAISE.

Match N°29024157 ES SAINT OUEN DU BREUIL 1 / FC BARENTINOIS 4

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ES SAINT OUEN DU BREUIL.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

Match N° 29024306 O. DARNETAL 3 / F. LA BOUCLE DE SEINE 3

Réserve d'avant match de l'O. DARNETAL 3 non confirmée

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

Match N° 29024438 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 5 / FRIENDS UNITED FC 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY.

Match N° 29024434 ESP FOOTBALL 2 / SAINT AUBIN FC 3

Réserve d'avant match de l'ESP FOOTBALL 2, non confirmée.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E**

R A S

**SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D**

R A S

**SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H**

R A S

**SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I**

R A S

Le Président  
P. LECORNU



le Secrétaire  
M. MOGIS

